



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2005
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-septième session

7-10 mars 2006

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra
se prononcer : statistiques de l'énergie**

Statistiques de l'énergie

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en réponse à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-sixième session^a. On y trouve les conclusions et recommandations issues de la réunion du groupe spécial d'experts sur les statistiques de l'énergie, qui s'est tenue à New York du 23 au 25 mai 2005, telles qu'approuvées par le Bureau de la Commission, y compris les projets de mandat du groupe d'étude et du groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie qu'il est recommandé de créer.

La Commission souhaitera peut-être formuler des orientations concernant les travaux du groupe d'étude et du groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie, en prenant en considération le rapport de Statistics Norway consacré aux statistiques du secteur pétrolier et à l'examen des éléments de contrôle de la qualité (E/CN.3/2006/11) et les deux documents d'information qui contiennent les rapports du groupe spécial d'experts et du groupe d'étude sur les statistiques de l'énergie.

^a Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24).

* E/CN.3/2006/1.



I. Introduction

1. À sa trente-sixième session¹, la Commission de statistique a examiné le rapport établi par Statistics Norway concernant les statistiques de l'énergie (E/CN.3/2005/3).
2. Étant donné la diversité des questions techniques et autres abordées dans le rapport, la Commission a recommandé que la Division de statistique de l'ONU charge un groupe spécial d'experts : a) de définir un rang de priorité pour l'examen de chacune des questions; b) de décider quelles seraient les modalités les plus appropriées pour l'examen des questions (groupe d'étude, groupe d'amis de la présidence, groupe de travail intersecrétariats) et les modes de coopération avec les organes existants; c) de présenter au Bureau de la Commission un projet de mandat et des recommandations assortis d'échéances.
3. La Commission a autorisé le Bureau à donner suite aux recommandations du groupe spécial d'experts et à veiller à ce que des mesures pratiques soient prises avant sa session suivante.

II. Réunion du groupe spécial d'experts sur les statistiques de l'énergie

4. Comme suite à la demande de la Commission, la Division de statistique de l'ONU a organisé une réunion du groupe spécial d'experts sur les statistiques de l'énergie du 23 au 25 mai 2005.
5. Sept pays – l'Afrique du Sud, le Canada, la Chine, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la Norvège et le Yémen – et cinq organismes – l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Agence internationale de l'énergie, l'Oak Ridge National Laboratory's Carbon Dioxide Information and Analysis Center et le Département des affaires économiques et sociales – y ont participé. La réunion a été ouverte par Paul Cheung, Directeur de la Division de statistique, et la présidence en a été assurée par Olav Ljones de Statistics Norway.
6. L'ordre du jour de la réunion et une liste des questions qui ont été examinées seront mis à la disposition de la Commission sous forme de documents d'information.

III. Conclusions issues de la réunion

7. Les participants à la réunion se sont entendus sur les conclusions suivantes :
 - a) L'importance que revêt l'énergie pour la société, l'économie et l'environnement crée des besoins spéciaux en matière de statistiques;
 - b) Il faut donc affiner les statistiques officielles de l'énergie et mieux les intégrer aux statistiques économiques, sociales et environnementales tant à l'échelon national qu'au niveau international;
 - c) Les statisticiens de l'énergie doivent collaborer à cette fin;

d) Il faut mettre au point des notions, des méthodes, des classifications et des définitions normalisées pour les statistiques de l'énergie en se fondant sur les directives existantes et les pratiques de référence;

e) Il convient d'intensifier la collaboration des organisations internationales qui s'intéressent aux statistiques de l'énergie;

f) Il faut mettre l'accent sur les activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques de l'énergie, notamment dans les pays en développement.

IV. Recommandations issues de la réunion

8. Si l'on veut améliorer la qualité des statistiques de l'énergie aux échelons national et international afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs, il faut :

a) Mettre au point des normes internationales applicables aux statistiques officielles de l'énergie;

b) Renforcer les statistiques officielles de l'énergie dans le cadre du système national de statistiques;

c) Adopter des méthodes de mesure des résultats applicables aux pays;

d) Rendre systématique la collaboration et la coordination internationales afin de réduire le travail de communication de données à la charge des pays et d'utiliser au mieux les ressources existantes;

e) Instituer une communauté internationale des statisticiens de l'énergie.

9. Il serait bon de confier les tâches susmentionnées à deux groupes de travail complémentaires : a) un groupe d'étude chargé de l'élaboration de méthodes améliorées et de normes internationales en vue de l'établissement des statistiques officielles de l'énergie par les pays; b) un groupe de travail intersecrétariats chargé de l'intensification de la collaboration et de la coordination internationales.

10. Les participants à la réunion ont arrêté un projet de mandat pour le groupe d'étude et le groupe de travail intersecrétariats.

11. Ils ont souligné à quel point il importait de disposer de ressources suffisantes pour les statistiques de l'énergie tant au niveau national qu'au niveau international et dit que cela était particulièrement vrai pour la Division de statistique.

V. Projet de mandat du groupe d'étude sur les statistiques de l'énergie

12. Le groupe d'étude a pour objectif d'examiner les questions méthodologiques relatives aux statistiques de l'énergie et de contribuer à l'amélioration des normes internationales et des méthodes servant à l'établissement des statistiques officielles en mettant en commun les connaissances des spécialistes de l'énergie.

13. Le groupe d'étude devrait à cet effet :

a) Recenser les besoins des utilisateurs;

- b) Définir la portée des statistiques officielles de l'énergie;
- c) Recenser et rassembler les pratiques qui ont donné de bons résultats aux échelons national et international;
- d) S'intéresser et s'associer à la mise à jour des manuels des Nations Unies portant sur les statistiques de l'énergie;
- e) Recenser les lacunes en ce qui concerne la couverture des méthodes existantes et mettre au point des méthodes afin de les combler;
- f) Établir des corrélations entre les notions et les classifications normalisées sur le plan international dans le domaine des statistiques économiques et environnementales afin de faciliter l'intégration des statistiques de l'énergie avec les autres systèmes statistiques et d'encourager les échanges;
- g) Recommander l'adoption d'un ensemble de tableaux de base aux niveaux national et international afin de répondre aux besoins des principaux utilisateurs.

14. Le groupe d'étude devrait se composer :

- a) De spécialistes des statistiques de l'énergie qui représentent les instituts nationaux de statistique, les ministères de l'énergie ou les services administratifs en charge de la question;
- b) D'experts représentant les organisations internationales qui s'intéressent aux statistiques de l'énergie;
- c) D'universitaires spécialistes des sciences de l'énergie, de l'économie de l'énergie ou des statistiques;
- d) D'experts des questions relatives à l'énergie qui représentent le secteur privé et à qui on pourrait faire appel comme conseillers en fonction des besoins.

15. La période envisagée pour l'accomplissement des tâches susmentionnées court de 2006 à 2010, soit une période de cinq ans.

16. Il est proposé que le groupe d'étude s'acquitte de ses fonctions dans le cadre de forums électroniques et de réunions annuelles.

17. Le groupe d'étude ferait rapport tous les ans à la Commission.

VI. Projet de mandat du groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie

18. Le groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie a pour objectif d'intensifier la coordination dans le domaine des statistiques internationales de l'énergie et la collaboration des organisations internationales aux échelons mondial, régional et sectoriel afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des statistiques, en évitant d'accroître le travail de communication de données à la charge des pays et en tirant le meilleur parti des ressources existantes.

19. À cet effet, le groupe de travail intersecrétariats devrait s'attacher en priorité :

- a) À faire un état des lieux du système de collecte, de traitement et de diffusion des données des principales organisations qui s'intéressent aux statistiques de l'énergie;

b) À réduire le travail de communication de données en harmonisant les activités de collecte, de traitement et de diffusion, en éliminant les activités qui se recoupent et en établissant des liens entre les questionnaires, notions, méthodes et calendriers existant dans le domaine des statistiques de l'énergie;

c) À améliorer la répartition des activités de collecte et de traitement entre les organisations et à intensifier la mise en commun et la transmission des données une fois établies et mises en œuvre les procédures de validation de données;

d) À intensifier la coordination des statistiques de l'énergie avec les statistiques sociales, économiques et environnementales à l'échelon international;

e) À encourager et à coordonner les activités de formation et de renforcement des capacités;

f) À créer des forums conjoints afin de faciliter les échanges de vues entre les statisticiens et les utilisateurs;

g) À mieux faire connaître les statistiques de l'énergie et le travail accompli par les statisticiens dans ce domaine à tous les niveaux.

20. Les organisations et entités internationales qui participent à la collecte des statistiques nationales de l'énergie aux niveaux mondial, régional et sectoriel et les principaux utilisateurs des statistiques internationales de l'énergie devraient être invités à participer au groupe de travail intersecrétariats.

21. Le groupe de travail intersecrétariats sera un organe permanent et fera rapport périodiquement à la Commission.

22. Le secrétariat du groupe sera assuré à tour de rôle par l'un des membres pour une période de deux ans.

VII. Décision du Bureau de la Commission de statistique

23. Le Bureau de la Commission a reçu le rapport du groupe spécial d'experts sur les statistiques de l'énergie le 21 juillet 2005.

24. Le 3 août 2005, le Bureau de la Commission a approuvé les conclusions et recommandations du groupe spécial d'experts, notamment les projets de mandat du groupe d'étude et du groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie.

VIII. Activités faisant suite à la décision du Bureau

25. Un examen préparatoire consacré au groupe de travail intersecrétariats a eu lieu dans le cadre d'une réunion sur les statistiques internationales de l'énergie organisée à Paris en novembre 2005, à l'initiative de l'Agence internationale de l'énergie. Celle-ci a procédé à une étude approfondie des activités des organisations conviées à la réunion, en se fondant sur les recommandations du groupe spécial d'experts. La réunion, à laquelle ont pris part 24 organisations internationales, régionales et sectorielles actives dans le domaine de la production ou de l'utilisation de statistiques internationales de l'énergie, a montré à quel point il importait de rendre systématique la coopération entre les principales organisations

internationales en vue d'une meilleure harmonisation et d'une meilleure répartition des activités entre elles. Le groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie sera officiellement constitué au deuxième trimestre de 2006 lorsque les recommandations issues de la première réunion du groupe d'étude et de la trente-septième session de la Commission de statistique auront été incorporées au programme de travail et priorités du groupe.

26. La première réunion du groupe d'étude aura lieu à Oslo du 6 au 8 février 2006, sous l'égide de Statistics Norway. Les membres du groupe devraient élaborer un programme de travail assorti d'un calendrier prévoyant des activités méthodologiques communes. Le rapport issu de la réunion du groupe d'étude sera communiqué à la Commission de statistique sous forme de document d'information.

IX. Points à examiner

27. La Commission souhaitera peut-être formuler de nouvelles orientations à l'intention du groupe d'étude et du groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'énergie, en prenant en considération le rapport de Statistics Norway consacré aux statistiques du secteur pétrolier et à l'examen des éléments de contrôle de la qualité (E/CN.3/2006/11) et les deux documents d'information qui contiennent les rapports du groupe spécial d'experts et du groupe d'étude sur les statistiques de l'énergie.

Notes

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24).*